

**Je vous informe qu'un conseil municipal aura lieu le**

**Mardi 22 mars 2022, à 19 heures, à l'Espace culturel Jacques Brel**

L'ordre du jour est le suivant :

- I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021
  
- II) Délibérations
  1. Convention de partenariat pour l'organisation de la Fête de la Musique 2022 entre la ville de Mantès-la-Ville, Mantès-la-Jolie et la GPS&O
  2. Convention avec France Billet
  3. Convention avec Ticket Net
  4. Affiliation de la Collectivité au Pass Culture et au Pass +
  5. Subvention de la Banque des Territoires pour l'association Click-Commerçant
  6. Création de postes saisonniers pour les périodes de petites vacances scolaires sur l'année 2022
  7. Compensation ou indemnisation des travaux électoraux : indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (IFTS)
  8. Rapport égalité Femmes – Hommes
  9. Protection sociale complémentaire – Evolution du contexte juridique -
  10. Demande de mise en place de la protection fonctionnelle
  11. Constitution d'un groupement de commandes pour la durée du mandat électoral entre la commune de Mantès-la-Ville et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la conclusion des marchés relatifs aux besoins communs des deux entités
  12. Signature d'une convention d'occupation privative du Domaine Public avec la Société CELLNEX
  13. Demande d'aides financières auprès des partenaires pour les actions de la Politique de la Ville
  14. Adhésion au plan gouvernemental France Relance / Aide à la relance pour la construction durable
  15. Convention EPFIF
  16. Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :  
10 projets d'avenir pour Mantès-la-Ville



- 17. Tableau des postes budgétaires
- 18. ROB
- 19. Motion Chantier Eole

III) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
  
Sami DAMERGY

